



## Assemblée générale

Distr. limitée  
8 février 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Comité préparatoire intergouvernemental  
pour la troisième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés**  
**Deuxième session**  
New York, 5-9 février 2001

### Projet de décision

#### Soumis par le Bureau

*Le Comité préparatoire intergouvernemental pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à sa deuxième session :*

1. *Confirme* les articles 64 et 65 du règlement intérieur provisoire de la Conférence<sup>1</sup> concernant la forme que revêtira la participation des acteurs de la société civile à la Conférence;

2. *Décide* de reporter au 31 mars 2001 la date limite pour l'accréditation des acteurs de la société civile intéressés, mentionnés au paragraphe 8 de la résolution 55/214 de l'Assemblée générale, et *prie* le Secrétaire général de la Conférence de soumettre la liste des acteurs de la société civile intéressés qui ont respecté la nouvelle date limite, pour décision par le Comité, à sa troisième session.

---

<sup>1</sup> A/CONF.191/IPC/L.2, du 26 mai 2000.